

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 04 OCTOBRE 2016**

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - THOMAS Céline - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés :

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 30 août 2016.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur GEORGES Patrick, Conseiller Municipal décédé le 06 septembre 2016.

- AVENANT A LA LIGNE DE TRESORERIE 2016 :

Les subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées risquant de ne pas être encaissées d'ici la fin de l'année, le Maire propose au Conseil Municipal de demander un complément de ligne de trésorerie de 200 000 € à la Caisse d'Epargne, aux mêmes conditions que celle souscrite en mai 2016 (T4M+1,20% et 0,20% de frais de dossier).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

- INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER :

Suite au changement de Trésorier au 1^{er} janvier 2016, et après débat sur le principe, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil et de budget (par 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions) à Monsieur VOISIN Luc (calculée sur la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et s'élevant à 472,79 € brut pour 2016).

Le concours du Trésorier a été sollicité à de nombreuses reprises depuis sa nomination et a toujours été obtenu avec satisfaction.

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :

La Communauté de Communes du Clunisois a adopté les statuts révisés, suite à la fusion des communautés de communes du Clunisois et de La Guiche au 1^{er} janvier 2014, en Conseil communautaire du 12 septembre 2016. Le Maire rappelle que des nouveaux statuts avaient été proposés et adoptés par notre Conseil Municipal le 04/11/2014 mais non suivis d'effet du fait du refus de la ville de Cluny.

Ces nouveaux statuts intègrent les nouvelles compétences obligatoires (relatives aux aires d'accueil des gens du voyage et aux déchets des ménages au 1^{er} janvier 2017), optionnelles (maisons de services au public au 1^{er} janvier 2017) et supplémentaires (études pour transfert eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018) ainsi que les nouvelles formulations de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes pour se prononcer sur les statuts proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces statuts à l'unanimité.

Le Maire informe également le Conseil Municipal des définitions des intérêts communautaires votés le 12 septembre 2016 par le Conseil Communautaire.

- RAPPORTS D'ACTIVITE 2015 :

- **Service communal d'assainissement collectif** : Gilles Burteau, Adjoint, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif de l'année 2015. Le Conseil Municipal adopte ce rapport.

- **Service d'assainissement non collectif** : Didier Moreau, délégué au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2015 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical du 09 février 2016.

Ces rapports sont à disposition des usagers en mairie.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Assainissement : chantier réhabilitation du réseau** : L'Adjoint fait le point sur l'avancement des travaux : Suite à la réunion de chantier du 30/09/16, il reste les inspections télévisées, les tests d'étanchéité et les relevés topographiques des 2 600 mètres de réseaux réhabilités lors de cette 2^{ème} et dernière tranche de travaux.

La réception des travaux est prévue le 25 octobre 2016.

A l'issue de ces travaux, un courrier sera adressé à tous les propriétaires concernés par des raccordements d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, détectés lors des tests à la fumée, afin de régulariser leur situation (environ 60 habitations concernées représentant 145 chéneaux en défaut)

(Le bilan 24 heures d'auto surveillance de la lagune a été réalisé le 26/09/16 par le service assainissement du Conseil Départemental.

La remise en état de 2 pompes de relevage du poste de relèvement a été réalisée).

- **Atelier technique** : L'Adjointe fait le point sur l'avancement des travaux. (Réunion de chantier du 04/10/16). La fin des travaux est prévue vers le 20 novembre 2016.

Des travaux supplémentaires et en plus et moins-value entre certains lots ont été décidés en réunion de chantier (Les avenants correspondants ont fait l'objet de décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal) et concernent :

- les lots N° 1 : Terrassements – VRD et 2 : Gros-Oeuvre : entreprise COLLIER HUBERT, pour les travaux supplémentaires concernant le poteau du portail et le remplissage jusqu'au bâtiment construit, pour un montant de 706,80 € TTC (DECISION N° 2016-11 du 05 septembre 2016) ;

- le lot N° 5 : menuiseries intérieures : entreprise Laffay :

. pour la suppression du faux-plafond qui sera réalisé par l'entreprise Guillotin (lot 6 : plâtrerie-peinture) ;

. pour l'ajout de meubles ;

. pour la suppression des plinthes prévues au lot 7 : carrelage – faïence ;

représentant une moins-value totale de 967 € HT soit 1 160,40 € TTC (DECISIONS N° 2016-13 du 05 septembre 2016 et N° 2016-14 du 04 octobre 2016)

- le lot N° 6 : plâtrerie-peinture : entreprise Guillotin :

. pour le plafond (initialement prévu au lot 5) représentant une plus-value de 1 905,50 € HT soit 2 286,60 € TTC (DECISIONS N° 2016-12 du 05 septembre 2016)

- le lot N° 8 : électricité – chauffage : entreprise Carrias-Dufloux :

. pour l'intégration des options proposées par l'artisan ;

. pour la VMC prévue initialement au lot N° 9 : plomberie-sanitaire ;

. pour la modification de l'éclairage ;

. pour la suppression du chauffe-eau qui sera réalisé par l'entreprise Blanchard (lot 9 : Plomberie-Sanitaire) représentant une plus-value totale de 1 406,38 € HT soit 1 687,66 € TTC (DECISION N° 2016-15 du 04 octobre 2016)

- le lot N° 9 : Plomberie-Sanitaire : entreprise Blanchard :

Pour un chauffe-eau (initialement prévu au lot 8 de 30 l) de 100 litres, un urinoir et une porte de douche et la suppression de la VMC qui sera réalisé par l'entreprise Carrias-Dufloux (lot 8) représentant une moins-value totale de 60,68 € HT soit 72,82 € TTC (DECISION N° 2016-16 du 04 octobre 2016)

- **Eau potable** : Les réfections définitives de voirie sont réalisées.

Du fait du décès de Patrick Georges, il convient de désigner un délégué suppléant au SIEG. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur BURTEAU Gilles en remplacement.

- **Cimetière** : Le décaissement de surfaces et l'en herbage sont engagés. Le Maire fait part des incidents survenus sur certaines tombes lors des travaux et des réactions sur l'entretien.

Les commissions communales « affaires générales » et « Environnement » se réuniront le 11 octobre pour visualiser l'avancée des travaux.

- ACHAT DE PARCELLES EN ZONE 1 AU :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des démarches pour l'acquisition de parcelles situées en zone 1AU (zone à urbaniser sous réserve d'un projet d'ensemble) du PLU dans le secteur des Ravarys pour constituer une réserve foncière.

Le Conseil Municipal décide l'achat des parcelles pour lesquelles un accord est intervenu avec les propriétaires au tarif fixé en séance du 06 octobre 2015 et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Un emprunt est envisagé puisqu'il s'agit d'un projet à moyen terme.

- PERSONNEL - TEMPS PARTIEL :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du 22/09/16 sur la proposition d'organisation, le Conseil Municipal décide la mise en place du travail à temps partiel pour les agents communaux à compter du 1^{er} octobre 2016.

L'octroi du temps partiel à l'agent qui en a fait la demande fera l'objet d'un arrêté du Maire.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal :

- de l'arrêté préfectoral du 12/09/16 pour l'enregistrement des travaux d'extension de la déchetterie de Salornay par le SIRTOM, au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

- de la signature de l'acte définitif de vente du lot 4 du lotissement Les Tilles avec M. Schmidt et Mme Laronze ;

- de la réunion de rentrée scolaire du 19/09/16 avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves ; Cette réunion a permis de clarifier le rôle de la municipalité dans l'organisation scolaire et périscolaire, de rappeler les règles et consignes pendant les temps péri éducatifs pour éviter les problèmes de discipline et de comportements de l'année dernière ;

- des modalités pour les affouages de cette année : Ils se feront dans la parcelle 7 (dans le prolongement de l'année dernière) - tarif identique (35 €) - Inscriptions jusqu'au 28/10/2016 - Paiement obligatoire par chèque à l'inscription - Attestation d'assurance obligatoire à fournir - Partage le samedi 05/11/16 (présence obligatoire) ;

Cette coupe d'affouage N° 7 exploitée à compter de 2016 a été estimée pour sa totalité par l'ONF à 6 841 € (pour un volume estimé à 634 m³ sur 11 hectares). Rappel des garants pour l'affouage : Gilles Burteau, Julien Meunier et Pierre Gressard.

Le technicien de l'ONF Jean-Pierre Soufflet, chargé de notre commune, sera remplacé au 01/01/2017 par Stéphane Carrusca ;

- des suites de l'opération Réduc'Light : 1 kit d'ampoules (comprenant 4 ampoules led E27 + 1 ampoule led E14 + 1 autocollant stop pub), fourni par la société Objectif EcoEnergie avec laquelle une convention de partenariat avait été signée, a été distribué aux 11 personnes inscrites ;

- que l'opération Réduc'Eau est toujours en attente ;

- de l'opération, en cours et jusqu'au 31 décembre 2016, financée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permettant aux particuliers (propriétaires ou locataires), sous condition de ressources, de bénéficier d'une isolation des combles perdus à 1 € ;

- de l'installation de nouveaux meubles au secrétariat de mairie pour permettre la refonte complète du classement et l'archivage ;

- du projet d'une Maison de Services au Public (MSAP) au bureau de Poste de Salornay en complément du Relais de Services Publics (RSP) de la Communauté de Communes du Clunisois qui assure actuellement des permanences en mairie de Salornay ;

- de l'avancement de la Lettre Municipale d'octobre, qui sera distribuée mi-octobre, et du guide des activités ;

- de la date du repas des personnes âgées fixée au jeudi 15 décembre 2016.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 novembre 2016.